

Cahier de charges pédagogiques

Réalisation d'une action de formation sur le thème :

Vision et dépistage chez l'enfant en milieu scolaire

Programmation 2019-2020

Préambule :

Le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse est engagé dans une politique de promotion de la santé qu'il entend mettre en œuvre par tout moyen dont il peut disposer.

L'AsnaV, qui regroupe les acteurs professionnels de l'optique oculaire, participe, depuis sa création en 1954, à la détection et à la prévention des affections et déficiences visuelles, et depuis plusieurs années, à la formation des personnels de la mission de promotion de la santé, en ce qui concerne le dépistage de ces déficiences dans la population scolaire.

Présentation générale du projet :

Titre : Vision et dépistage, santé Scolaire

Commanditaire : AsnaV, Association Nationale pour l'Amélioration de la vue

Intervenant : Véronique MORIN, orthoptiste, Opticien et Optométriste, diplômée d'Etat.

Cible : Personnels de Santé Scolaire, Médecins et Infirmiers

Objectifs : Permettre au personnel de santé scolaire d'acquérir les compétences nécessaires au dépistage des anomalies visuelles en milieu scolaire et à la réorientation efficace des déficits vers les professionnels de la Santé Visuelle.

L'AsnaV s'engage à faire valider le contenu de ces formations par la direction de l'enseignement scolaire, se porte garant de la qualité de ses intervenants et à respecter le principe de l'interdiction de la publicité et des pratiques commerciales à l'école et dans les établissements publics locaux d'enseignement.

Conditions générales de mise en œuvre

Le ministère de l'éducation nationale a défini les principes et les orientations générales de la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves dans la circulaire n° 2015-117 du 10-11-2015 et la participation des médecins et des infirmiers dans l'application de cette politique, à travers les circulaires des missions des personnels de santé de l'éducation nationale.

L'AsnaV poursuit la formation des médecins et infirmiers de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves. La formation "Vision et dépistage", exclusivement présentielle, se déroule sur deux jours (12 heures de présence).

Les personnels de santé, bénéficiaires des actions de formation, seront dotés d'un kit de dépistage (livret de cours, face à main et échelle de Snellen à 3 mètres) mis à leur disposition à titre gratuit par l'AsnaV.

L'association met dans les mêmes conditions, à la disposition des personnels de santé, des documents d'information à destination des élèves, des enseignants et des parents.

Modalités de mise en œuvre

L'organisation de ces formations est définie dans chaque académie par le médecin et l'infirmier conseillers techniques du recteur en liaison avec les responsables du service de la formation. Elles sont démultipliées, en tant que de besoin dans chaque département, sous l'égide du médecin et de l'infirmier conseillers techniques des inspecteurs d'académie, ou des directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

Les demandes de formations sont à adresser par mail au service formation de l'AsnaV à l'adresse formation@asnav.org.

Les formations seront attribuées, dans l'ordre de réception des demandes par email, dans la limite de 15 sessions nationales par an. Si le nombre des demandes venait à dépasser ce quota, la demande serait conservée et honorée l'année suivante

Les académies intéressées par cet approfondissement des connaissances et des compétences des médecins et des infirmiers dans le domaine du dépistage des anomalies visuelles, inscrivent cette formation au Plan académique de formation (PAF) afin de défrayer l'AsnaV sur la base de l'arrêté du 7 mai 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation des personnels relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ». Le tarif de ces interventions est fixé à 492 euros pour 12 heures (soient 41 euros de l'heure).

Modalités pratiques d'organisation

Date et durée : Les formations se déroulent sur deux jours consécutifs d'octobre à mai, hors vacances scolaires : 12 heures sur 2 jours Les dates seront attribuées au mois de juin précédent l'année d'exercice et pour l'année complète.

Jour 1 : 9h-12h30 13h30-16h30, soient 6h30

Jour 2 : 9h-12h30 13h30-15h soient 5h30

Effectifs : de 15 à 25 personnes

Lieux : Sur site, à définir par l'organisateur.

La salle doit :

- Être facilement accessible en transport en commun depuis Paris
- Permettre l'accueil des stagiaires assis ainsi que la prise de notes
- Être dotée d'un vidéoprojecteur.

Pour des raisons pratiques, le lieu et l'effectif exact de la formation doivent être communiqués à l'AsnaV, au minimum, un mois avant la date convenue.

Programme : en annexe

Annulation : Seules les annulations signifiées à l'AsnaV par lettre, ou courriel 15 jours avant la date du début du stage ne donneront pas lieu à facturation.

Modalités pédagogiques

Exposé théorique et mise en situation pratique

Support écrit : « Vision et dépistage » Véronique MORIN pour l'AsnaV

Support de Projection : « Vision et dépistage » Véronique Morin pour l'AsnaV

- Rappel de Notions fondamentales
- Principes de vision nette, amétropies et dépistages :
- Vision binoculaire : Principes, anomalies, conséquences et dépistages
- Cas pratiques
- Champ visuel : normes et dépistages
- Vision des couleurs : Principes et anomalies (étiologies et dépistages)

Le matériel, agréé AsnaV, n'est remis, lors de la formation, qu'aux stagiaires présents les deux jours pleins. Hors formation, ce matériel reste disponible à l'achat sur le site de l'AsnaV, à la rubrique « outils ».

Contrôle d'assiduité et bilan pédagogique

L'AsnaV s'engage à fournir, dans un délai d'une semaine et par mail, la copie de la feuille de présence et un bilan pédagogique de la session écoulée.

Vision et dépistage



**Stage de formation proposé par l'AsnaV
pour les Médecins et Infirmiers de santé scolaire**

2019-2020

Formateur : Mlle Véronique MORIN, orthoptiste, opticien et optométriste
diplômée d'Etat

Objectif : Permettre au personnel de santé scolaire d'acquérir les compétences nécessaires au dépistage des anomalies visuelles en milieu scolaire.

Programme détaillé :

Première journée

- **Anatomie et physiologie de l'œil**
- **Optique physique :** lumière et système optiques
- **Principes de vision nette :** Modélisation, Œil emmétrope, Acuité visuelle, accommodation.
- **Amétropies et dépistages :** Myopie, hypermétropie, astigmatisme, tests complémentaires
- **Compensations optiques :** verres (unifocaux, multifocaux et traitements), lentilles de contact (principes de compensation, rigides et souples) et principe de chirurgie réfractive.



Deuxième journée

- **Vision binoculaire :** Principes, anomalies, conséquences et dépistages
- **Cas pratiques**
- **Champ visuel :** normes et dépistages
- **Vision des couleurs :** Principes et anomalies (étiologies et dépistages)

Modalités du stage :

- **Durée :** deux jours ; 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30 le premier jour, 15h le deuxième jour
- Lieu : sur site
- Tarif : 492 euros pour 12 heures de formation
- Nombre de participants : de 20 à 25 personnes
- Modalités : Exposé théorique et mise en situation pratique
- Matériels : livret de cours, face à main de dépistage et échelle de Snellen à 3 mètres
- Renseignements par mail à formation@asnav.org

Attention :

- Le matériel n'est distribué que lors des stages et uniquement aux stagiaires présents les deux jours
- La salle doit être équipée d'un vidéoprojecteur